



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023011

Domaine : 4.1

Date de convocation : 10 février 2023

Date de l'affichage : 10 février 2023

Date d'affichage de la délibération : 17 février 2023

Objet : 11 – Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE (à partir de 20h41), Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE (à partir de 21h05), Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h30), Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Chantal BAGGIO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 20h41)
- Madame MERIZIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ (jusqu'à 21h05)
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES (jusqu'à 20h30)
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Evelyne DEL PRETE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h30), 28 (à partir de 20h30), 29 (à partir de 20h41), 30 (à partir de 21h05)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU la délibération n°2022006 du 6 octobre 2022 relative à la création de grades, aux créations, modifications et suppressions d'emplois,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230216-2023011-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

VU l'avis du Comité technique,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois d'instructeurs du Département Vie urbaine,

CONSIDERANT que suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 2022006 du 6 octobre 2022 et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de créer les emplois de :

- Directeur des Affaires générales, juridiques, du département service à la population et des ressources humaines,
- Directeur (trice) des Solidarités et de l'attention à tous.

CONSIDERANT que la création de ces emplois fait suite à la création des grades de directeurs général adjoint des services. Ces emplois ont été supprimé à tort, il convient donc de crée les emplois pour respecter la réglementation. Pour rappel, les grades de DGA constituent un cadre d'emploi. La nomination sur emploi fonctionnel s'effectue obligatoirement par la voie du détachement pour une durée maximale de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Pour la ville, les emplois ont été pourvu en interne par la voie du détachement et doivent figurer sur le tableau des emplois, les emplois de Directeur (emplois d'origine) et les emplois fonctionnels de DGA.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier les emplois suivants au 1^{er} mars 2023 :

- 3 instructeurs du département vie urbaine, à temps complet – Catégorie B et C – Filière administrative, technique, animation

DECIDE de créer les emplois suivants au 1^{er} mars 2023 :

1 Directeur (trice) des affaires générales, juridiques, du département service à la population et des ressources humaines à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

Affaires Générales et Juridiques

Participation à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la direction

Traduction des orientations et des priorités politiques en plans d'actions ou en projets

Evaluation des effets d'une politique publique

Optimisation et développement des activités de la direction

Encadrement des responsables de départements et des agents du périmètre

Coordination des missions des départements Administration Générale et Archives Communales

Participation et mise en œuvre de la veille réglementaire et juridique de la Direction

Contrôle préalable des actes juridiques soumis et validés

Gestion des contrats d'assurances et des sinistres

Conseils et supports juridiques auprès des élus et des services demandeurs

Coordination du domaine contentieux en collaboration avec les services concernés et les avocats

Service à la Population

Organisation et mise en œuvre des missions du Département Service à la population (état-civil, élections, cimetière, pièces d'identité) conformément à la charte qualité.
Gestion administrative et budgétaire du Département.

Evaluation de la politique Population de la collectivité

Gestion des listes électorales et organisation des scrutins
Coordonnateur communal du recensement de la population lors des campagnes annuelles

Direction des Ressources Humaines

Encadrement du Responsable de département
Contribuer à la mise en œuvre des enjeux stratégiques de la collectivité en assurant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ressources humaines en menant des réformes organisationnelles
Elaborer et suivre le budget RH
Conduire le dialogue social
Accompagner les services en matière de gestion RH partagée
Développer des politiques de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des attachés territoriaux.

1 Directeur (trice) des solidarités et de l'attention à tous, à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

1. Participation à la définition des orientations stratégiques
2. Participation à l'organisation et à la mise en œuvre d'une politique publique Sociale /Solidarité
3. Assistance et conseil aux élus
4. Evaluation des effets d'une politique publique
5. Management de plusieurs services (Politique de la Ville, CCAS, Département Solidarité, ASV, Département Lien Social ; MIEM et PRE)
6. Conception et organisation du budget de la Direction
7. Pilotage de projet ou d'opération de la Conception, à l'évaluation
8. Autres missions nécessaires à la réalisation du service public

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des attachés territoriaux.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
19502184-20230216-2023011-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023